

TENDANCES REGIONALES: VERS UN ACCROISSEMENT DES ZONES DE LUTTE

En 2021, les surfaces prospectées ont progressé d'environ 20% par rapport à l'année précédente. FREDON a organisé et prospecté avec les viticulteurs plus de 25 200 ha dans les départements/foyers de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, du Rhône et de la Savoie.

Les conditions climatique du millésime ont entrainé une forte expression des symptômes de jaunisses cette année encore, ce qui a nécessité d'effectuer plus de 11 000 prélèvements pour analyses = 53% des ceps symptomatiques sont flavescents.

Cette année , 25 parcelles sont fortement contaminées, nécessitant un arrachage total, soit un peu plus de 8 ha de vigne. Au total, 26 communes ont été nouvellement détectées contaminés FD, sur l'ensemble de la région.

Les 3 piliers de la lutte :

Actuellement, il n'existe pas de méthode pour soigner la plante malade. Pour limiter la diffusion de la maladie et espérer éradiquer les foyers, la lutte collective est indispensable. Elle repose sur 3 piliers :

- La lutte insecticide contre l'insecte vecteur en été pour éviter qu'il ne contamine de nouveaux ceps.
- La détection des ceps contaminés lors des prospections automnales et leur arrachage durant l'hiver.
- La **surveillance** du matériel de multiplication végétale

BILAN 2021 Flavescence dorée

Chiffres clés:

Surface prospectée	26 900 Ha
Nombre de ceps symp- tomatiques	85 441
Dont Nombre de ceps contaminés FD	45 521
Nombre de parcelles contaminées FD	3 000
Surfaces contaminées FD	1 590 Ha

Rappel:

L'arrachage des ceps contaminés doit être effectué **avant** le 31 mars 2022, c'est-à-dire avant le redémarrage de la végétation et l'éclosion des larves de la cicadelle vectrice (*Scaphoideus titanus*).

Cet arrachage doit être correctement réalisé. Couper ou casser les ceps au niveau du sol n'est pas suffisant car un certain nombre de porte-greffes vont émettre des rejets. Le porte-greffe étant porteur sain de la maladie, il n'exprimera pas les symptômes mais restera contaminant pour les ceps voisins.

26



Bilan département du sud Drôme

En 2021, la surveillance s'est déroulée du 09/08/2021 au 21/10/2021.

Au total, **11236 hectares de vigne ont été prospectés** et 15497 ceps symptomatiques de jaunisses ont été observés.

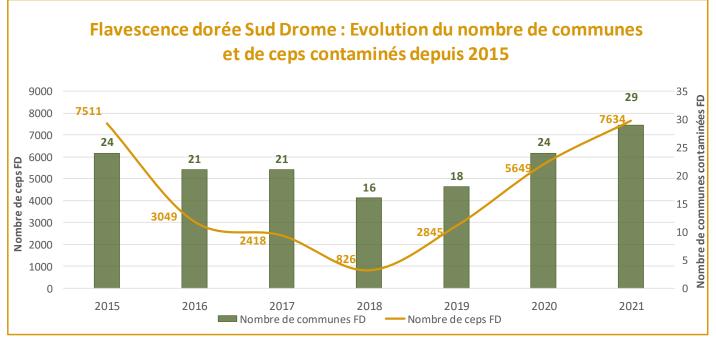
1949 échantillons ont été effectuées pour déterminer le type de jaunisse.

270 parcelles et 7634 ceps sont contaminés par la Flavescence dorée.

1 parcelle dépasse 20% de contamination à Venterol, cela représente 0.28 hectares.

Nouvelles communes contaminées

7 nouvelles communes sont contaminées par la Flavescence dorée : La Beaume-de-Transit, Chamaret, Colonzelle, La Garde-Adhemar, Mollans-sur-Ouveze, Rochegude et Roche-Saint-Secret-Beconne. A contrario, les communes de Beauvoisin et Propiac sont indemnes de Flavescence en 2021. Sur l'ensemble de la zone Sud Drôme, on constate une augmentation de 1985 ceps contaminés par la flavescence par rapport à 2020 ; depuis 3 ans, une forte expansion de la maladie est observée, avec des niveaux de contamination équivalents à ceux de 2015.







FREDON AURA - Siege social 02, allée du Lazio 69800 SAINT-PRIEST

tel : 04 37 43 40 70 fax : 04 37 43 40 75 Délégation Auvergne 83, avenue de l'Europe 63370 LEMPDES

tel : 04 73 42 14 63 fax : 04 73 42 14 61



contact@fredon-aura.fr www.fredon.fr/aura